



D.2019.02.06.10.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

10 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION**10.3 - Poste de Directeur Innovation, Partenariat et Territoires H/F****Direction Générale Adjointe Mobilités Ressources****Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux/attachés territoriaux**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Monsieur le Président expose :

Par délibération D.2016.02.10.7.3 du 10 février 2016, dans le cadre de la mise en place de la feuille de route du SMTC, Tisséo Collectivités a souhaité se doter d'un service « Innovation, Partenariat et Territoires » dont les missions sont structurées autour de 3 axes :

- **Innovation** : Cet axe porte sur les dispositifs innovants permettant de bonifier les projets de Tisséo Collectivités ;
- **Partenariat** : Cet axe porte sur l'optimisation des leviers financiers et fonciers ;
- **Territoires** : Cet axe porte sur le dialogue entre stratégie globale et actions locales, sur la base d'outils de suivi et de représentation cartographique.

La délibération D.2016.02.10.7.3 du 10 février 2016 a également permis de créer le poste de responsable.

Ce service devenu direction au 1^{er} janvier 2018 est placée sous la responsabilité du DGA Mobilités et Ressources.

Ce poste étant pourvu jusqu'à fin mars 2018 par voie contractuelle, il est proposé de lancer une procédure de recrutement (Cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux).

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'ingénieur ou attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4^{ème} ou 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou attaché ou 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal ou attaché principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière technique ou bien administrative ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de créer ce poste et d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190208-20190206-10-3D- DE Date de télétransmission : 08/02/2019 Date de réception préfecture : 08/02/2019

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Directeur Innovation, Partenariat et Territoires H/F sur les bases sus-indiquées.

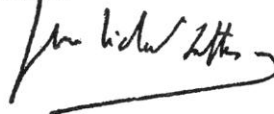
ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES